

**SCP BONNIN BEYSSERESSE-
POLTEAU**

Huissiers de Justice associés

Compétence nationale pour les
Procès-verbaux de constat

199, avenue Condorcet
BP 60169
47204 MARMANDE CEDEX

Tel : 05.53.64.01.44
Fax : 05.53.64.48.57

EXPEDITION

32331

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION DU 15/01/2020

bonnin.huis@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL DE CONSTAT
DE DESCRIPTION**

**PREMIERE
EXPEDITION**

32331

L'AN DEUX MILLE VINGT

LE QUINZE JANVIER

A la requête de :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES, Société Anonyme au capital de 884 625 500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, Gironde, sous le numéro 353 821 028, dont le siège social est 1, Parvis Colto Maltese CS 31271 à BORDEAUX CEDEX, (33076), venant aux droits de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE NORD suit à une fusion absorption intervenue suivant acte reçu par Maître Jean Michel GAUTE, Notaire associé à BORDEAUX, en date du 13/11/2007 déposé le 27/12/2007, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social.

Ayant pour avocat, Maître Yves TANDONNET, membre associé de la SCP D'AVOCATS TANDONNET ET ASSOCIES, dont le siège social est 18, rue Diderot, BP 20087 à AGEN CEDEX, (47000).

Je, Pierre-Jean Willy BONNIN, Huissier de Justice Associé au sein de la SCP Pierre-Jean BONNIN, Vanessa BEYSSERESSE-POLTEAU, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un office d'Huissier de Justice dont le siège social est sis 199, avenue Condorcet à MARMANDE, 47200, soussigné,

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AGEN en date du 7 octobre 2019 et des articles R.322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Requis aux fins de dresser un procès-verbal descriptif des biens immobiliers appartenant à Monsieur GOMES SIMOES Vitor Manuel et Madame CORDEIRO DE OLIVEIRA Teresa Margarida, à savoir :

Commune de FAUGUEROLLES, un ensemble immobilier figurant au cadastre de ladite commune sous les relations :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	CONTENANCE
AD	67	9, chemin de Berguin	5 a 57 ca

Certifie m'être transporté ce jour, **QUINZE JANVIER DEUX MILLE VING à neuf heures**, 9, chemin de Berguin à FAUGUEROLLES, au lieu de l'immeuble ci-dessus cadastré, où j'ai procédé aux constatations ainsi qu'il suit.

Arrivé sur les lieux, mes appels restants vains, en présence de madame Le Maire de la commune de FAUGUEROLLES, m'assistant en qualité de témoin, nous pénétrons dans les lieux, l'ouverture du barillet de la porte d'entrée ayant été préalablement assuré par le serrurier mandaté.

DESCRIPTION GENERALE

Sur la parcelle présentement décrite, est édifée une maison d'habitation aux murs crépis.



Elle comporte en partie gauche un jardin non clôturé, actuellement à l'état d'abandon total.

Il est à mentionner que les tuyaux de descente des eaux pluviales en façade avant sont détachés du chéneau.

Cette maison dispose sur son mur latéral gauche d'un petit auvent accolé, faisant office d'abri à voiture.

Il comporte au sol une dalle cimentée, et une couverture en onduline.

A l'arrière je note la présence d'un abri sommaire accolé à la maison ; composé de planches de bois, la couverture est constituée de plaques de tôles ondulées, le tout dans un état précaire.

DESCRIPTION INTERIEURE

Remarques liminaires :

Il est à mentionner que les vitrages de cette maison sont en double vitrage, les différentes menuiseries disposant de volets roulants électriques. Cette habitation n'est visiblement pas chauffée.

En façade avant côté droit, se trouve une pièce indépendante à **usage de chaufferie**, au fond de laquelle se trouve un cumulus.

Le sol est constitué d'une simple dalle de ciment et les murs sont peints et celui donnant côté route, dispose d'une fenêtre basculante.



- **SALLE DE SEJOUR**

Par une porte en bois vitrée dont le carreau gauche est cassé, il est possible d'accéder à une salle à manger.

Le sol et les plinthes sont carrelés et les murs peints, comme le plafond.

L'ensemble des revêtements est dégradé.

Cette pièce dispose d'un radiateur électrique en-dessous de la fenêtre à deux vantaux, située en partie gauche.

Je constate la présente d'une cheminée à foyer fermé, la vitre de l'insert est cassée.

Cette pièce donne sur une partie de cuisine ouverte.

Les revêtements sont en tous points identiques à ceux de la pièce précédente.

Il existe un évier faïencé situé au-dessus d'un petit placard à deux portes bois, avec crédence carrelée.

Un bar assure une séparation partielle de cette partie cuisine du reste de la pièce.

- **COULOIR DISTRIBUTEUR**

Par un petit couloir aux sol et plinthes carrelés, il est possible d'accéder aux pièces ci-après décrites, les murs de ce couloir étant peints, comme le plafond.



- **PREMIERE CHAMBRE A COUCHER**

Cette pièce comporte également un sol et des plinthes carrelés, et des murs et cloisons peints.

Je note que les revêtements sont en mauvais état général.

Un radiateur électrique est présent en-dessous d'une fenêtre à simple vantail, laquelle dispose d'un volet électrique.

Une porte sommaire en ferme l'accès.

- **W-C**

Je poursuis dans cette pièce, dont les revêtements sont identiques à ceux du couloir.

Elle dispose d'une porte simple à l'entrée, ainsi que d'une cuve w-c.

- **SALLE DE BAINS**

A l'entrée, la porte est de même nature que dans les pièces précédentes ; le sol et les plinthes sont carrelés.

Je constate que partie des murs, (jusqu'à 1,80 mètre de hauteur environ est carrelée) ; pour le reste, il s'agit d'une peinture en mauvais état général.

Cette pièce est équipée d'un bac à douche, d'une baignoire sur pied et d'un lavabo sur colonne.



Une fenêtre à deux vantaux et verre brouillé assure l'éclairage de cette pièce, qui dispose également d'un extracteur pour la VMC.

- **SECONDE CHAMBRE A COUCHER**

Les revêtements sont en tous points identiques à ceux de la chambre précédemment décrite, et dans le même mauvais état.

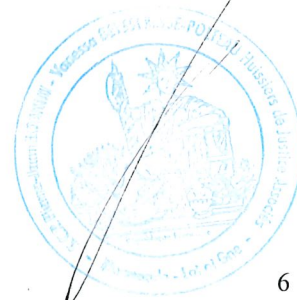
Une fenêtre à deux vantaux donne sur l'auvent de la maison.

Je constate enfin qu'il existe une ouverture en façade avant de la maison, donnant visiblement sur les combles non aménagées et non accessibles intérieurement.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Les lieux sont visiblement inoccupés, et il ressort des renseignements recueillis ce jour auprès de Madame le Maire de la commune de FAUGUEROLLES, que les parties saisies auraient quitté les lieux pour repartir vivre au Portugal, et ce depuis plusieurs mois.

Aucun bail ou convention d'occupation, de quelque nature que ce soit, n'a été porté à ma connaissance.



SURFACE DE LA PARTIE HABITATION

La surface de cette maison est de 55 m².

Les photographies afférentes seront jointes au présent acte.

Et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante. La fin de réalisation de la présente prestation, (rédaction incluse), à douze heures.

Acte comportant sept feuilles, soumis à la taxe forfaitaire.

COUT : Trois Cent Soixante Dix-Huit Euros et 67 centimes

Emoluments R.444-3 A 444- 29	295,48
Déplacement Art A 444-48	7.67
TOTAL H.T.	303.15
T.V.A. 20 %	60.63
Taxe forfaitaire	14.89
TOTAL T.T.C.	378.67



Maître Pierre-Jean BONNIN















